

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2015

## NOTE POUR LA PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2016

La présente note est établie en suivant le document de synthèse de présentation.

Le budget primitif 2016 qui vous est proposé est un budget qui s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires dont nous avons débattu lors du Conseil Communautaire du 19 novembre 2015.

C'est un budget qui privilégie notre première compétence, le développement économique, et réaffirme notre engagement les établissements culturels et sportifs pour lesquels nous sommes compétents, ainsi que les transports.

Ce budget traduit notre engagement solidaire envers les plus démunis à travers les actions qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de la ville, envers les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi avec les actions d'insertion par l'économique. Notons également les actions inscrites dans le PLH pour rééquilibrer l'offre de logements sociaux.

L'année 2016 sera marquée par :

- la mise en place d'une tarification sociale qui permettra de favoriser l'accès de nos transports en commun aux personnes disposant de peu de ressources,
- Ainsi que par une nouvelle approche du développement économique par une réflexion sur l'économie sociale et solidaire qui est très présente sur notre territoire.

Dans un premier temps, il sera procédé à l'examen du budget principal et dans un second à celui des budgets annexes selon l'ordre du document de synthèse qui vous a été remis en complément des budgets officiels.

Rapidement, sans rentrer dans les détails que nous examinerons ensuite budget par budget, selon la présentation consolidée, **page 1 du document de synthèse**, nous pouvons noter :

- **une augmentation contenue de la section fonctionnement** : + 1,43 % résultant :
  - en recettes, d'une part, de l'augmentation des autres participations sur le BA ECOPARC, celle-ci s'explique par le choix de couvrir le déficit de ce budget par un versement du budget principal de 430 000 € et d'autre part, de l'augmentation des produits des services suite au changement d'imputation demandé par M. le Trésorier concernant les versements des charges le personnel effectués par les communes membres (notamment pour le service ADS) et le syndicat Fil vert.

Ces augmentations ne sauraient occulter la baisse de nos dotations de l'ordre de 8 %.

- en dépenses, d'une part, de l'augmentation des charges à caractère général de 342 000 € **sur le BA Transport** due à la modification de la ligne n°12 de l'Arsenal et à l'indexation de la contribution financière forfaitaire à verser au délégataire et d'autre part, de l'augmentation des charges de personnel **sur le budget principal**, comme nous l'avons déjà évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, due au recrutement de deux agents pour le service ADS et un agent pour le service transport.

- **Une adaptation de la section d'investissement au rythme de la réalisation de nos dépenses:** celle-ci s'explique par la baisse de nos recettes, principalement de nos subventions d'investissement et de la mise en place de la procédure des AP et CP depuis 2015 pour une meilleure gestion des crédits d'investissement inscrits au BP.

## **Présentation du Budget Principal**

Il s'équilibre en section de fonctionnement (**voir page 1 du document de synthèse**) à 47 662 961 € et en section d'investissement à 4 195 605 € soit un montant global de 51 858 566 € (Rappel : pour le BP 2015 ce montant était de 52 950 893 €) soit une diminution de 2,063 % par rapport au BP 2015.

### **La section d'investissement :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 195 605 € soit une baisse de 20,99 % comparé à 2015 (cf. pages 2, 3 et 4 du document de synthèse).

#### **Les dépenses d'investissement :**

(Page 2 : présentation générale des crédits ouverts par chapitre en recettes et en dépenses ; pages 3 et 4 : présentation version détaillée : dépenses hors opération, dépenses par opération gérée en AP/CP et hors AP/CP)

Au-delà du remboursement du capital de la dette pour 480 000 €, du remboursement des cautions pour 50 000 € et des travaux en régie pour 50 000 €, les dépenses d'investissement se composent de la manière suivante :

#### Les subventions d'équipement et l'investissement récurrent :

Il convient de prendre **la page 3** afin d'examiner ensemble :

- la liste des subventions d'équipement (chapitre 204) versées aux différents organismes pour 846 725 €.

Le reste des dépenses d'investissement, toujours sur la même page concerne l'investissement récurrent pour :

- la logistique de l'ensemble des services, siège et services culturels et sportifs : informatique : matériel et logiciel : 65 600 €,
- mobilier : 41 130 €,
- outillages techniques et mise aux normes des bâtiments : 183 800 €
- autres immobilisations dont les instruments de musique : 55 150 €

#### Les investissements opérationnels:

Il convient de prendre **la page 4** du document afin d'examiner ensemble :

- **les principales opérations d'investissement gérées hors AP/CP** se composent : de crédits supplémentaires pour l'étude sur le réseau hydraulique de la zone Bastillac, des travaux de remise à niveau pour les aires d'accueil pour les gens du



voyage, de la participation annuelle versée à la CACG – SEPA dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Séméac-Soues, de la participation versée au BA ECOPARC pour couvrir le déficit de la zone, des crédits complémentaires pour les travaux sur Hippodrome, d'une étude pour la réalisation du schéma des itinéraires cyclables, des travaux pour la remise en état du Caminadour suite aux épisodes de crues, des travaux pour les équipements culturels – bibliothèques et écoles de musique - et sportifs – piscine Paul Boyrie.

- **les principales opérations d'investissement gérées en AP/CP** se composent :  
*de la sédentarisation des gens du voyage* : crédits complémentaires de 30 000 € pour l'étude (montant global de l'AP 400 000 € - montant des crédits inscrits en CP au BP 2015 : 21 000 €),  
*de la reprise de l'étanchéité de la toiture du siège social* : crédits ouverts 115 000 € pour l'étude et les travaux (montant global de l'AP 228 000 € - montant des crédits inscrits en CP au BP 2015 : 101 000 €),  
*du prolongement du Caminadour jusqu'à Salles-Adour* : crédits ouverts 41 000 € pour l'étude (montant global de l'AP 421 000 € - montant des crédits inscrits en CP au BP 2015 : 21 000 €)

Il est à préciser que l'AP/CP sur le 313 sera soldée lors de la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre et des différentes études par une délibération spécifique.

#### **Les recettes d'investissement :**

(retour à la page 2 du document de synthèse : crédits par chapitre)

Elles se répartissent principalement de la manière suivante hors amortissement des immobilisations (pour lesquelles nous avons prévu 1 200 000 €) :

- Les subventions : 80 000 € (le détail est donné par opération en haut de la page 2), elles concernent pour 60 000 € la participation à la Convention pour la mise en œuvre du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et pour 20 000 € le financement de l'étude du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC).
- L'autofinancement : 33 897 €. Il est en baisse significative, soit – 87,69 %. Cette baisse résulte de la diminution de nos dotations estimée dans les mêmes proportions qu'entre 2014 et 2015 soit 776 969 €.
- Le Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) : 201 600 €.
- L'emprunt : 2 630 108 €.

#### **La section de fonctionnement :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes (page 5) à 47 662 961 € soit une progression de 0,05 % par rapport à 2015.

#### **Les dépenses de fonctionnement :**

Elles se décomposent par chapitre de la manière suivante :

- **Charges à caractère général (011) :** 3 821 675 € soit une augmentation de 1,84 % par rapport à 2015. Celle-ci s'explique principalement par un effort particulier sur la lecture publique consistant à équiper toutes les bibliothèques de l'Agglomération d'un accès internet pour le public et de se doter du logiciel Electre qui est un logiciel de recherche bibliographique pour un coût de 24 500 € et, d'autre part, par la mise en œuvre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) pour un montant global de 34 500 €.
- **Charges de personnel (012) :** 8 354 620 €, Cette augmentation de 4,24 % résulte de la mise en place d'un nouveau service ADS (deux agents) pour un montant annuel de 72 100 € et du recrutement d'un agent technique pour le service transports pour un montant annuel de 36 000 €, soit une augmentation globale 108 100 €.

A effectif constant, cette augmentation aurait été de l'ordre de 3% comme chaque année compte tenu l'impact du ratio Glissement Vieillesse Technicité et de la structure catégorielle de notre personnel.

Il convient de préciser que ces nouvelles dépenses de personnel, selon les conventions présentées en Conseil Communautaire durant l'année 2015, seront compensées financièrement à la Communauté par les communes et le syndicat Fil Vert.

- **Atténuations de produits (014) :** 31 919 961 €, montant identique à celui de 2015
- **Autres charges de gestion courante :** 2 136 113 € soit une légère diminution de 1,27 %.

En plus des indemnités et les frais de mission (170 500 €) des élus comptabilisés sur le chapitre 65, le détail des subventions est le suivant :

**6554 – Contributions aux organismes de regroupement : 683 000 €**

- Contribution au SCOT pour 83 000 € et la participation versée au Syndicat Mixte Pyrénia pour 600 000 €

**657341– Subv. de fonctionnement – communes membres du GFP: 18 000 €**

- 18 000 € pour l'action 8 du PLH correspondant aux aides versées aux communes

**657363 – Subv. de fonctionnement – établissement à caract. adminis. : 115 695 €**

Participation à la Politique sociale des transports : 110 000 € et des subventions d'équilibre prévues pour le budget annexe coopérative haricot tarbais pour un montant global de 5 695 €

**65737– Subv. de fonctionnement – établissement établi. Publics : 52 000 €**

Participation aux études de faisabilité pour LGV : 24 000 €, 20 000 € pour le financement des thèses et 8 000 € pour AGRIMIP

**65738 – Subv. de fonctionnement - autres organismes publics : 195 000 €**

- GIP : 195 000 € et participation au financement des thèses dans le cadre du SRDEI (Schéma régional de développement économique de l'innovation et la recherche - financement de trois thèses par an) : 30 000 €

**6574 – Subv. de fonctionnement aux associations et autres : 901 918 €**

Parvis : 475 918 €  
 Associations musicales : 153 700 €  
 Pépinière Crescendo : 180 000 €,  
 Politique de la ville : mission locale : 60 000 €,  
 SRDEI : 10 000 €  
 COS : 21 300 €

- **Charges financières :** 163 395 € remboursement des intérêts de la dette (164 620 €) – les ICNE pour 1 225 €.



### **Les recettes de fonctionnement :**

Elles se décomposent de la manière suivante (Détail page 5 du document de synthèse) :

- **Remboursement sur rémunération** : 5 000 € soit une diminution de 97,19 % par rapport à 2015. Celle-ci s'explique par un changement d'imputation demandé par M. le Trésorier en cours d'exercice pour les recettes issues de reversements effectués par les communes membres ou d'autres syndicats qui seront désormais portées sur les compte 70875 et 70878.
- **Produits des services et des domaines** : 1 006 580 € soit une augmentation de 66,64% qui s'explique, au-delà de l'aspect technique comptable du changement d'imputation, par le remboursement par les communes membres du fonctionnement du service ADS et par le syndicat Fil Vert du traitement de l'agent technique. Il faut également noter la progression des recettes provenant des droits d'entrée de la piscine Paul Boyrie soit plus de 40 000 €. Celle-ci résulte de la mise en place d'une nouvelle politique attractive, notamment en matière d'animation.
- **Impôts et taxes** : 36 147 826 €, conformément au débat d'orientations budgétaires, nous avons fait évoluer de 0,9 % les bases de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la Taxe d'habitation (TH). Il est important de souligner que la comparaison se fait de budget primitif à budget primitif, il convient donc de relativiser l'augmentation de 3,21 % qui ne serait plus que 0,5 % si nous comparions avec le budget 2015 réalisé.
- **Dotations et participations** : 10 233 555 €, cette diminution s'explique principalement par la baisse de nos dotations d'intercommunalité et de compensation. Comme nous l'avons souligné, nous avons reconduit à l'identique la baisse constatée entre 2014 et 2015 soit montant de 776 969 €. Ce qui donne une baisse de plus 8 % par rapport au BP réalisé 2015. Pour rappel, les montants perçus en 2015 s'élèvent à 2 611 133 € pour la dotation d'intercommunalité et à 7 007 631 € pour la dotation de compensation. Il faut également noter la baisse des allocations compensatrices que nous avons anticipé selon les dispositions prévues dans le projet de loi de finances 2016.

### **L'évolution de l'épargne nette de gestion (page 6 du document de synthèse) :**

Elle s'élève 1 148 706,96 € pour l'ensemble des budgets. Pour la deuxième consécutive, elle est en nette diminution par rapport à 2015 soit une perte de plus de 380 087,58€. Cette baisse résulte principalement, d'une part, du budget principal marqué par une stagnation des recettes (nouvelle baisse des dotations et faible évolution de la fiscalité) et d'une augmentation contenue des dépenses à caractère général (cf. page explications page 4) et des dépenses de personnel (de 3 % hors service ADS et transport) et, d'autre part, du BA transport, pour lequel nous enregistrons une augmentation des dépenses liées aux modifications de lignes et l'indexation prévisionnelle de la contribution financière forfaitaire à verser au délégataire pour un montant global de 342 000 €.

**L'encours de la dette (page 7 du document de synthèse)** s'élèvera donc au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 8 491 927 €, budget principal et budgets annexes confondus contre 9 374 344 € au 1<sup>er</sup> janvier 2015 soit une baisse de 9,15 %.

Celle-ci résulte de l'absence du recours à l'emprunt sur l'exercice 2015.